



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE TAVERNY

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit Juin à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué par Madame le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la salle du Conseil, sous la Présidence de Madame Florence PORTELLI.

Madame le Maire ouvre la séance. Il est procédé à l'appel nominal :

SEANCE DU : 28 Juin 2018

CONVOCATION DU : 8 Juin 2018

SOUS LA PRESIDENCE DE : MADAME PORTELLI FLORENCE - MAIRE

MEMBRES PRESENTS : Mme PORTELLI Florence – M. GLUZMAN Régis – Mme CHAPELLE Catherine – M. KOWBASIUK Nicolas a quitté le Conseil Municipal à 20h41 – Mme PREVOT Vannina – M. DELAVALOIRE Michel – Mme BOISSEAU Laetitia – M. GERARD Pascal – Mme MICCOLI Lucie – M. CLEMENT François - **ADJOINTS AU MAIRE**

M. LECLAIRE Christian – M. SANTI Elie – M. MASSI Jean-Claude – Mme TUSSEVO Anne-Marie - M. LELOUP Michel - Mme CARRE Véronique – M. BERGER Alain est arrivé à 20h08 – M. ARES Philippe Mme HAMOUCHI Yamina - Mme TAVARES DE FIGUEIREDO Alice – Mme VILLOT Isabelle – Mme GUIGNARD Anita - M. SANDRINI Pierre – M. LE LUDUEC Bernard – M. DEVOIZE Bruno – M. SIMONNOT Alexandre – Mme CAILLIE Albine - M. TEMAL Rachid

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE

MEMBRES REPRESENTES :

	Procuration à	
Mme FAIDHERBE Carole	"	M. GLUZMAN Régis
Mme BOUCHON Délia	"	Mme BOISSEAU Laetitia
M. GASSENBACH Gilles	"	M. LECLAIRE Christian
Mme LAGACHE Maria-José	"	M. GERARD Pascal
M. KOWBASIUK Nicolas (20h41)	"	M. SANTI Elie
M. DAGOIS Gérard	"	M. TEMAL Rachid
Mme EL ATALLATI Karima	"	Mme PREVOT Vannina

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme LAMAU Françoise

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HAMOUCHI Yamina est élue à l'unanimité.

Conformément aux articles L. 2122.22 et L. 2122.23 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire procède au compte-rendu des décisions synthétisé dans le tableau suivant :

Numéro + Date	Thème/Structure/Service	Objet/Titre	Cocontractant/ Durée/date/ Montant
N°2018/128 13/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Location de moyens matériels et humains en vue de la sonorisation de la chorale dans le cadre du Festival du Cinéma	Société JG COM 95 le 3 juin 2018 Montant TTC : 1 408,32 €
N°2018/129 16/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention de sponsoring relative à la quatrième édition du Festival du Cinéma de TAVERNY en vue de la promotion du Festival du Cinéma 2018	Société EUROCOMMERCIAL du 1er au 3 juin 2018 Montant : 1 500 €
N°2018/130 16/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Contrat relatif à l'animation déambulatoire de 3 échassiers «Les KAGOTINS» de la Compagnie «le GOUPIL» dans le cadre du Festival du Cinéma 2018	Ass Les THERESES le 2 juin 2018 Montant TTC : 2400 €
N°2018/131 16/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Contrat relatif à la location d'un carrousel à l'occasion de la 4 ^{ème} édition du Festival du Cinéma 2018	Société ALLO MANEGE du 1er au 3 juin 2018 Montant TTC : 5400 €
N°2018/132 16/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Location de poneys dans le cadre de la manifestation «Les Dimanches au Kiosque» en vue de réaliser des ballades au profit du public au sein du Parc Leyma de TAVERNY	Société LES PONEYS D'OR les 10,17, 24 juin & 1 ^{er} juillet 2018 Montant total TTC : 1000 €
N°2018/133 19/04/2018	Politique de la ville	Modification de la décision 2017-225 du 29 août 2017 concernant la convention relative à la mise en place des ateliers d'expression écrite et scénique sur la thématique «Être Mère Aujourd'hui»	Ass. La fleur d'Ulysse du 23 septembre 2017 au 3 mars 2018 Montant TTC : 4 140 € Montant TTC à la charge de la ville : 1740 €
N°2018/134 19/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Contrat d'exploitation non commerciale du film «Santa & Cie» à l'occasion de la soirée d'ouverture dans le cadre du Festival du Cinéma 2018	Société Gaumont le 1 ^{er} juin 2018 Montant TTC : 316,50 €
N°2018/135 19/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention relative à la mise à disposition de l'exposition «Le Cerveau Dans Tous Ses Éclats» dans le cadre du Festival Du Cinéma 2018	Ass. La Fédération Pour La Recherche Sur Le Cerveau à compter du 24 mai 2018 pour une durée de 6 semaines Montant : Gratuit + 100 € frais de transport
N°2018/136 19/04/2018	Direction de l'Urbanisme et de	Renouvellement d'adhésion à l'association et convention	Ass. Conseil d'Architecturale

	Aménagement	d'assistance architecturale relative à la mise en place d'une permanence d'aide à la qualité architecturale	d'Urbanisme et de l'Environnement du Val d'Oise pour une durée d'un an Montant cotisation : 1 250 €
N°2018/137 19/04/2018	Direction des affaires générales Affaires Juridiques	Règlement des frais et honoraire de l'expert désigné dans le cadre de la procédure de péril grave et imminent au 8 chemin des Claies à Taverny	Mme Catherine VIEILLECAZES expert TA Cergy-Pontoise Montant HT : 866,75 € Montant TTC : 1 040,10 €
N°2018/138 19/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Location du matériel scénique type amplificateur et enceintes avec mise à disposition d'un ingénieur du son dans le cadre de la représentation du spectacle «Studios & Guests»	Société Alive le 5 mai 2018 Montant TTC : 1 690,80 €
N°2018/139 20/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée «Concert de l'Orchestre au Carré»	Collège Carré Sainte Honorine les 7, 8 et 9 juin 2018 Montant : gratuit
N°2018/140 20/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée «J'ai Rêvé»	École maternelle Marcel-Pagnol les 14, 15 et 16 juin 2018 Montant : gratuit
N°2018/141 20/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée «Gala de l'Association»	Ass. La Danse Dans La Ville – COSMO acrobatie les 29 et 30 juin 2018 Montant : gratuit
N°2018/142 20/04/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Convention de raccordement pour une installation de consommation de gaz dans le cadre de la création du pôle santé situé au 125 rue d'Herblay	Société GRDF jusqu'à parfait achèvement de la prestation Montant HT : 4 378, 53 €
N°2018/143 20/04/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à la location, l'entretien et la maintenance des corbeilles de propreté installées sur le domaine public	Société Plastic Omnium du 1 ^{er} janvier au 31 mai 2018 Montant HT : 2 534,74 €
N°2018/144 20/04/2018	Direction du Patrimoine et du Cadre de Vie	Contrat relatif à la souscription du logiciel «Mensura Genius Pack base» permettant la conception, le dessin, le métré et la visualisation 3D des projets d'aménagements urbains et VRD	Société Géomensura à compter de sa signature, pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 3 années Montant HT : 6 715 €

			Montant TTC : 8 058 €
N°2018/145 20/04/2018	Direction de l'Action éducative	Convention relative à l'organisation d'un mini-séjour en pension complète avec activité au Centre International de Séjour Le Rocheton à la Rochette au profit d'enfants de cours élémentaire	Ass. Profil Evasion du 16 au 20 juillet 2018 Montant NET : 6 390€
N°2018/146 20/04/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle «D'Arthedone» dans le cadre de la Fête Nationale	Ass. L'Odyssée Musicale le 13 juillet 2018 Montant TTC : 500€
N°2018/147 23/04/2018	Direction Vie des Familles et Solidarité	Contrat d'assurance dommage ouvrage relative à la construction d'un pôle médical pluridisciplinaire	Société SMACL jusqu'au 30 avril 2018 Montant HT : 21 178,54 €
N°2018/148 23/04/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat de réservation relatif aux trois mini-séjours en pension complète au profit d'enfants âgées de 4 à 6 et de 7 à 11 ans et d'accompagnateurs	Syndicat L'Ile de Loisirs de Saint-Quentin en Yvelines du 23 au 27 juillet 2018 Montant NET : 4 254,40 €
N°2018/149 23/04/2018	Direction de l'Action éducative	Convention d'accueil relative au mini-séjour en pension complète à Jouy Le Moutier au profit d'enfants âgées de 4 à 6 ans et 3 accompagnateurs	Ass. La Ferme d'Ecancourt du 22 au 24 août 2018 Montant NET : 1 906 €
N°2018/150 23/04/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat de réservation relatif au mini-séjours en pension complète au profit de groupes d'enfants âgées de 4 à 6 et de 7 à 11 ans et d'accompagnateurs	Syndicat L'Ile de Loisirs de Cergy-Pontoise du 20 au 24 août 2018 du 22 au 24 août 2018 Montant TTC : 3 066 €
N°2018/151 24/04/2018	Direction de l'Action éducative	Convention relative aux séances de découverte du Rugby en direction du jeune public tabernacien	Ass. Parisis Rugby Club du 23 au 27 avril 2018 Montant Gratuit
N°2018/152 24/04/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à des missions d'assistance technique, de conseil viticole et œnologique pour la commune de Taverny	SARL EMCVI à compter de la date de notification, pour une durée d'un an renouvelable annuellement tacitement trois fois, sans excéder une durée totale de 4 ans Montant HT : 11 817 € Montant TTC : 14 180 €
N°2018/153 24/04/2018	Direction des systèmes d'information	Contrats relative aux licences d'utilisation et à la maintenance des progiciels ADAGIO V5, MAESTRO V5, MELODIE V5, REQUIEM V5 pour le service Vie Civile et citoyenneté de la collectivité	Société Arpège à compter du 1 ^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an renouvelable annuellement par tacite reconduction sans excéder une durée totale de 3 ans ADAGIO V5 : Montant HT : 2 211,98 €

			MAESTRO V5 : Montant HT : 733,46 € MELODIE V5 : Montant HT : 3 035,21 € REQUIEM V5 : Montant HT : 2 211,98 €
N°2018/154 24/04/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à la formation professionnelle intitulée «Résoudre les Problèmes du Quotidien» au profit des agents de la structure d'accueil «Les Minipousses»	Société TPMA Formation le 4 mai 2018 Montant NET : 300 €
N°2018/155 24/04/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à l'utilisation du logiciel «iMuse» destiné à assurer la gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'enseignement artistique au profit du Conservatoire de musique «Jacqueline Robin»	Société SAIGA Informatique les 29 et 30 mai 2018 Montant NET : 1 880 €
N°2018/156 24/04/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention de formation relative à l'obtention d'une habilitation électrique de type BS et BR en direction des agents de la collectivité	la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la région Paris Île-de France les 14 et 15 mai 2018 Montant NET : 1 940 €
N°2018/157 03/05/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention relative à un recyclage de la formation continue obligatoire du transport routier de marchandises	Société l'École de Formation Routière Paris Nord Formation du 26 au 30 mars 2018 Montant TTC : 750 €
N°2018/158 04/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Contrat de cession du droit de représentation du spectacle «Black Ship» au Théâtre Madeleine-Renaud	Ass. 1001 PRODSRECORDS le 5 mai 2018 Montant HT : 1 500 € Montant TTC : 1 582,50 €
N°2018/159 07/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Conservatoire J.Robin	Modification de la décision n°2018-020 du 31 janvier 2018 relative à la participation aux frais d'hébergement des élèves et des accompagnateurs du conservatoire Jacquelin-Robin dans le cadre du Festival de l'EMU aux Pays-BAS	Fédération Française de l'Enseignement Artistique du 9 au 13 mai 2018 Montant TTC : 4 815 €
N°2018/160 09/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Convention de mise à disposition de locaux et matériels au Théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de l'organisation du spectacle de fin d'année sur le thème de la citoyenneté	École élémentaire FOCH le 18 mai 2018 Montant : gratuit
N°2018/161 09/05/2018	Direction Jeunesse et du Vivre Ensemble	Renouvellement d'adhésions des centres Georges Pompidou et Vincent Vignerou, au titre de l'année	Fédération départementale des centres sociaux et socio-culturels du Val d'Oise le

	I	2017, à une fédération afin de permettre à ces centres sociaux de perfectionner leur fonctionnement dans le cadre d'un réseau départemental d'information et de formation	Montant cotisation 2017 = 1 ^{er} versement de 70 % pour CS Pompidou : 1834€ pour CS Vigneron : 1844 €
N°2018/162 09/05/2018	Direction Jeunesse et du Vivre Ensemble	Convention relative à la participation de la Protection Civile au dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la mise en place du dispositif d'animations estivales «les mercredis d'été» sur les sites du parc François Mitterrand et du parc de Pontalis/plaine de jeux	Ass Protection Civile du VO les 11, 18 et 25 juillet & le 1 ^{er} août 2018 Montant NET : 1880 €
N°2018/163 09/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif aux prestations topographiques et aux prestations de géomètre-expert foncier pour les opérations foncières domaniales, d'urbanisme, d'aménagement urbain, de voirie, d'assainissement, de bâtiment et d'espaces verts de la Ville de Taverny sous forme de 2 lots : - lot n°1 relatif aux prestations topographiques - lot n°2 relatif aux prestations de géomètre-expert foncier	Sociétés GEOSAT (lot 1) & ATGT (lot 2) durée d'un an à compter de la notification et renouvelable par tacite reconduction, deux fois pour la même durée sans excéder durée totale de 3 ans Montant maximum par an et par lot : Lot n°1 : 30 000 € Lot n° 2 : 40 000 €
N°2018/164 09/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation d'une prestation de Speaker (animation / commentateur) dans le cadre de la manifestation « CAISSE A SAVON»	Monsieur Stéphane PYTEL Profession libérale de speaker le 27 avril 2018 Montant NET : 650 €
N°2018/165 09/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation d'une prestation d'une animation de Clown Caricaturiste dans le cadre de la manifestation « CAISSE A SAVON»	Monsieur Bernard JUJIF le 27 avril 2018 Montant NET : 390 €
N°2018/166 09/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Représentation d'un spectacle déambulatoire de mime pantomime/suiveur dans le cadre de la manifestation « CAISSE A SAVON»	Entreprise François Perin Animation Originale » le 27 avril 2018 Montant TTC : 710 €
N°2018/167 09/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Convention relative à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours à l'occasion de la manifestation «CAISSE A SAVON»	Ass. des Secouristes Français «La Croix Blanche» le 27 avril 2018 Montant NET : 1 440 €
N°2018/168 14/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Marché relatif aux travaux de réfection des 5 courts de tennis en terre battue	Société CREA-TERRE Mai 2018 Montant HT : 9450 € Montant TTC : 11340 €
N°2018/169 14/05/2018	Direction Action culturelle,	Convention de mise à disposition de la salle	Collège Le Carré Sainte-Honorine

	Événementiel et Jumelages Médiathèque	d'animation de la médiathèque dans le cadre des répétitions et du spectacle des ateliers théâtre et danse du collège	le 15 mai 2018 Montant : gratuit
N°2018/170 14/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Demande de subvention pour l'année 2018 dans le cadre du dispositif d'aide aux financements de projet, pour contribuer à la programmation culturelle du Théâtre Madeleine-Renaud	Conseil Départemental VO le 14 mai 2018 Montant le plus élevé possible de subvention
N°2018/171 14/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention de sponsoring relative à la quatrième édition du Festival du Cinéma de Taverny 2018	Société Bricorama le 14 mai 2018 Montant : 500 €
N°2018/172 14/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Convention de mise à disposition de salles communales et de matériels en vue de la mise en place d'une épicerie sociale	Ass. Croix Rouge Française, Unité Locale Bois de La Plaine à compter de la signature, pour une durée d'un an renouvelable par reconduction tacite 4 fois dans la limite de 5 années Montant : gratuit
N°2018/173 14/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à l'acquisition de mobilier sous forme de 2 lots - le lot n° 1 relatif à l'acquisition, la livraison, le montage, le démontage et la reprise du vieux mobilier de bureau considéré comme vétuste par la commune - le lot n° 2 relatif à l'acquisition, la livraison, le montage, le démontage et la reprise du vieux mobilier professionnel pour maisons de retraite et résidences avec services considéré comme vétuste par la commune pour le CCAS	Sociétés MBS (lot 1) & Manutan Collectivités (lot 2) à compter de sa notification, pour une durée d'un an, renouvelable tacitement deux fois pour la même durée, sans que sa durée totale n'excède trois ans Montant maximum HT par lot : lot 1: 20 000 € lot 2 : 20 000 €
N°2018/174 14/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif au festivités de Noël sous forme de 2 lots - le lot n°1 relatif à l'organisation et la gestion du marché de Noël - le lot n° 2 relatif à l'organisation et la gestion des animations de Noël	Société Opti-Mall (lot 1) & KMC Animation (lot 2) à compter de sa notification, jusqu'au parfait achèvement de la prestation Montant HT par lot : lot 1: 16 000 € lot 2 : 30 500 € Montant TTC par lot : lot 1: 19 200 € lot 2 : 34 294,50 €
N°2018/175 14/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à la fourniture et la pose pour la signalisation sous forme de 4 lots - le lot n°1 relatif aux travaux	Société Signature (lot 1-2-3-4) à compter de sa notification, pour une durée d'un an renouvelable tacitement

		de signalisation horizontale - le lot n°2 relatif à la fourniture et la pose de signalisation verticale - le lot n°3 relatif à la fourniture et pose de panneau de jalonnement - le lot n°4 relatif à la fourniture pour la signalisation horizontale et verticale maximum	pour la même durée sans que la durée totale n'excède trois ans Montant HT par lot : lot 1 : 50 000 € lot 2 : 60 000 € lot 3 : 30 000 € lot 4 : 60 000 €
N°2018/176 15/05/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat d'engagement relatif à la représentation du spectacle éducatif «Les Voyages Du Goéland» dans le cadre du Forum de la citoyenneté sur la thématique de la protection de la nature aux enfants tabernaciens	Ass. La Compagnie Du Manège le 16 mai 2018 Montant HT : 500 € Montant TTC : 527,50 €
N°2018/177 15/05/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «Harcèlement, école de la vie» au Théâtre Madeleine Renaud à TAVERNY	Ass. Compagnie Rendez-moi mes sentiments 18 mai 2018 Montant NET : 950 €
N°2018/178 15/05/2018	Direction de l'Action éducative	Représentations des spectacles «Le cirque du grand tri» et «Le voleur de Voix» au Théâtre Madeleine Renaud à TAVERNY	Ass. MAN D'DAPPA les 16 et 19 mai 2018 Montant total TTC : 1835 €
N°2018/179 15/05/2018	Direction de l'Action éducative	Réalisation d'une animation ludique «JEUX DE SOCIÉTÉ» au Théâtre Madeleine-Renaud à Taverny	Société J&B Les Jeux de la Marmotte les 16 et 19 mai 2018 Montant TTC : 2520 €
N°2018/180 15/05/2018	Direction de l'Action éducative	Réalisation de l'animation «T'es cap le Handicap» au Théâtre Madeleine Renaud au à Taverny	Société N'Joy Anime la vie! le 16 mai 2018 Montant HT : 326,77 € Montant TTC : 392,13 €
N°2018/181 16/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Théâtre M.Renaud	Convention relative à la mise à disposition de locaux et moyens logistiques au sein du Théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de de l'organisation de la manifestation intitulée «Représentation théâtrale et artistique de fin d'année du lycée Prévert »	Lycée Jacques Prévert le 22, 23 et 29 mai 2018 Montant : Gratuit Sauf heures de répétitions conformément à la décision du maire n°2017-222 du 29 août 2017
N°2018/182 16/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	Convention de sponsoring relative à la quatrième édition du Festival du Cinéma de Taverny 2018	Société Panasonic le 14 mai 2018 Montant en nature : 86 608 € sous forme de prêt de matériels
N°2018/183 17/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et	Convention relative à la mise à disposition de locaux et moyens logistiques au sein du	Ass. Amicale Laïque de TAVERNY 4, 5, 6 et 7 juillet 2018

	Jumelages Théâtre M.Renaud	Théâtre Madeleine-Renaud dans le cadre de l'organisation de la manifestation intitulée « Gala de l'association »	Montant : gratuit
N°2018/184 22/05/2018	Direction Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «enseignants»	Madame KLEIN du 1 ^{er} juin 2018 au 31 août 2018 Montant mensuel du loyer : 873,75 €
N°2018/185 22/05/2018	Direction de l'Action éducative	Réalisation d'une animation «T'es cap handicap» au Théâtre Madeleine Renaud	Société N'JOY le 16 mai 2018 Montant HT : 326,77 € Montant TTC : 392,13 €
N°2018/18622/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif aux menuiseries extérieures-occultations dans le cadre de la construction du Pôle médical pluridisciplinaire de TAVERNY	Société Lempereur à compter de la notification jusqu'à la fin des travaux Montant HT : 415 071,34 € Montant TTC : 498 085,61 €
N°2018/18722/05/2018	Direction de l'Action éducative	Contrat relatif à la cession du droit de représentation du spectacle «La Maison Bonhomme » en direction des enfants usagers du multi accueil de la maison de la petite enfance «les Minipousses» de TAVERNY	société «Le Centre de Création et de Diffusion Musicales» le 18 juin 2018 Montant TTC : 810 €
N°2018/18822/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réservation de billets pour deux sortie sur le site d'accrobranche de Sannois au profit d'enfants âgés de 6/11 et 12/18 ans dans le cadre de l'organisation des stages de l'École Municipale des Sports	Société Ecopark Adventures Moulin de Sannois les 19 et 25 avril 2018 Montant TTC : 1 300 €
N°2018/18924/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation partielle et l'extension du Complexe sportif Jules Ladoumègue de la Ville de Taverny (18MP020) avec : - une tranche ferme relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation partielle et l'extension du Complexe sportif Jules Ladoumègue - une tranche optionnelle relative à une mission d'ordonnancement, de pilotage et coordination susceptible d'être levée par la collectivité	Société Bancilhon Architectes durée estimée de 32 mois, à compter de la notification du marché et jusqu'à la fin de la période de la garantie de parfait achèvement Montant incluant l'option HT : 102 000 € Montant incluant l'option TTC : 121 600 €
N°2018/190 28/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Médiathèque	Convention de mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque dans le cadre des répétitions et du	Collège Le Carré Sainte-Honorine le 12 juin 2018 Montant : gratuit

		spectacle des ateliers théâtre et danse du collège	
N°2018/19128/05/2018	Direction Sport et Vie associative	Réalisation de trois sorties à la plage fluviale de l'Isle Adam au profit des enfants et jeunes de l'école municipale des Sports de TAVERNY	Commune de l'Isle Adam les 4, 19 et 30 juillet 2018 Montant NET : 1675,60 €
N°2018/19228/05/2018	Direction des Sports et Vie associative	Réalisation de deux sorties sur le site d'accrobranche au profit des enfants et jeunes de l'école municipale des Sports de TAVERNY	Société Ecopark Adventures Sannois les 9 juillet et le 2 août 2018 Montant : 1560 €
N°2018/19328/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Marché relatif à l'acquisition, la livraison et l'installation de différents types de mobilier à destination des établissements scolaires et périscolaires de la ville de Taverny sous forme de 2 lots : -Lot n° 1 relatif au mobilier scolaire (mobilier acquis pour les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs maternels et élémentaires), mobilier de bureau, -Lot n° 2 relatif au mobilier de restauration	Société DELAGRAVE à compter de sa notification, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour la même durée sans que la durée totale n'excède 4 ans Montant maximum HT par lot : lot 1 : 35 000 € lot 2 : 15 000 €
N°2018/19428/05/2018	Direction des affaires générales Commande publique	Accord-cadre à bons de commande relatif à l'entretien et le curage des réseaux d'assainissement des espaces extérieures pour les établissements publics recevant du public sur le territoire communal	Société SANET à compter de sa notification, pour une durée d'un an renouvelable tacitement pour la même durée sans que la durée totale n'excède 4 ans Montant sans minimum Montant maximum annuel HT : de 50 000 €
N°2018/19528/05/2018	Développement durable	Convention de mise à disposition un terrain au foyer Jean-Nohain afin d'installer un poulailler comprenant dix poules	Ass. ECOCOCOTTE une durée de deux ans à compter de la signature pour une durée de 2 ans renouvelable par tacite reconduction trois fois, sans excéder une durée totale de 5 années Montant mensuel NET du loyer : 240 € Montant de la Caution : 400 €
N°2018/19628/05/2018	Direction des Ressources Humaines	Réalisation d'une formation intitulée «Préparation à l'évacuation» en direction des agents affectés à la Crèche familiale des Sarments de Commune	Société PARFLAM le 5 juin 2018 Montant HT : 750 €
N°2018/19728/05/2018	Direction des Ressources Humaines	Convention en vue du renouvellement d'adhésion de la Commune de TAVERNY à l'association au titre de	Ass Institut de Formation, d'Animation et de Conseil du VO (IFAC) le 28 mai 2018

		l'année 2018	Montant adhésion NET : 4106,88 €
N°2018/19828/05/2018	Direction des Ressources Humaines	Modification de l'article 2 de la décision n°2018-155 du 24 avril 2018 relative à la convention au niveau de la date d'exécution de la formation relative à l'utilisation du logiciel «iMuse» destiné à assurer la gestion administrative, pédagogique et financière des établissements d'enseignement artistique au profit du Conservatoire de musique «Jacqueline Robin»	Société SAIGA Informatique les 26 et 27 juin 2018 Montant NET : 1 880 €
N°2018/19929/05/2018	Direction Logement et Santé	Contrat de location d'un logement communal affecté au parc logement «enseignants»	Mme DEY du 1 ^{er} juin au 31 août 2018 Montant Mensuel : 601,70 €
N°2018/200 29/05/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble	Contrat relatif à la mise en place d'une animation pédagogique et d'une présentation des animaux de la ferme à l'occasion du dispositif d'animations estivales «les mercredis d'été»	Ass Les Z'herbes Folles le 11 juillet 2018 Montant NET : 800 €
N°2018/20130/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Réalisation d'une animation «relooking éphémère» consistant en à savoir l'organisation d'activités de maquillage et sculptures de ballons dans le cadre du «Forum des associations»	Ass La Cie Les Allumeurs de Rêve le 19 septembre 2018 Montant NET : 1400 €
N°2018/202 30/05/2018	Direction Sports et Vie Associative	Location de 2 trains sur pneumatique pour l'organisation de ballades touristiques dans le cadre du «Forum des associations »	Société SÉRANDOUR (nom commercial «En voiture Simone» le 9 septembre 2018 Montant NET : 2200 €
N°2018/203 30/05/2018	Direction Action culturelle, Événementiel et Jumelages Conservatoire J.Robin	Demande de subvention au titre de l'année 2018 dans le cadre du dispositif d'aide financière à la structuration des établissements des enseignements artistiques, afin de contribuer à la mise en place du projet d'établissement du conservatoire <i>Jacqueline-Robin</i> .	Direction Régionale des Affaires Culturelles Île-de-France (DRAC) le 30 mai 2018 Montant de la subvention : 52 700 €
N°2018/204 1 ^{er} /06/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble	Demande de subvention auprès de la du Val-d'Oise pour la construction du centre social Georges-Pompidou à TAVERNY	Caisse d'Allocations Familiales (CAF) le 30 mai 2018 Montant le plus élevé possible de subvention
N°2018/205	Direction Action	Contrat relatif à l'animation	Ass Les Compagnons

4/06/2018	culturelle, Événementiel et Jumelages Événementiel	intitulée «Découverte des métiers artisanaux anciens» organisée dans le cadre du Marché de Noël 2018	Philippiens le 15 décembre 2018 Montant TTC : 1000 €
N°2018/206 4/06/2018	Direction Jeunesse et Vivre Ensemble C. social G.Pompidou	Réalisation d'un mini-séjour au Cerza Safari Lodge à Hermival-Les-Vaux au profit des familles adhérentes du centre social	Société Cerza Safari Lodge du 16 au 17 juillet 2018 Montant HT : 2568,31 € Montant TTC : 2832 €

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DEFINITIF DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2018.

Le compte-rendu définitif est approuvé à l'unanimité,

I – SCOLAIRE

64-2018-SC01 – Restauration collective de la ville de Taverny et du Centre Communal d'Action Sociale :

- convention constitutive du groupement de commande

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er :

Les termes de la convention constitutive du groupement de commande entre la Ville de Taverny et le CCAS de Taverny sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant

65-2018-SC02 – Restauration collective de la ville de Taverny et du Centre Communal d'Action Sociale :

- principe de délégation de service public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er :

Le principe de lancement de la délégation de service public de restauration collective de la Ville de Taverny et du CCAS est approuvé.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer les actes afférents.

66-2018-SC03 – Charte de collaboration entre la Ville et l'Education nationale relative aux rôles et aux missions des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles de la Ville de Taverny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

Les termes de la Charte de collaboration entre la Ville et l'Education nationale relative aux rôles et aux missions des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles de la Ville de Taverny sont approuvés ;

Article 2 :

La présente délibération abroge le règlement intérieur de travail des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et agents occupant ces fonctions adopté en 2012 par la collectivité, réformé en 2015 par le Conseil municipal en sa séance du 17 juin 2015 ;

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer la présente charte.

67-2018-SC04 - Ecole catholique Sainte-Marie : demande de versement d'une subvention exceptionnelle au titre de l'année scolaire 2017/2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er :

Il est attribué à l'école catholique Sainte-Marie une subvention exceptionnelle d'un montant de 18 000 € au titre de l'année scolaire 2017/2018.

II – URBANISME

68-2018-UR01 – Avenant n°1 à la convention d'intervention foncière conclue le 14 décembre 2011 avec l'Établissement Public Foncier du Val-d'Oise (EPFVO) devenu Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de veille et de maîtrise foncière conclue le 14 décembre 2011 entre la Ville de Taverny et l'Établissement public foncier Val d'Oise (EPFVO), devenu Établissement public foncier du d'Île-de-France (EPFIF) sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer avec l'EPFIF l'avenant mentionné à l'article 1, ainsi que tous documents y afférents.

69-2018-UR02 – Piscine de Taverny: Autorisation donnée à la Communauté d'Agglomération Val Parisis (CAVP) de déposer tout dossier de demande d'autorisation de droit des sols relatif à des travaux de mise aux normes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération de Val Parisis, ou son représentant, sont autorisés à déposer tout dossier de demande d'autorisation de droit des sols relatif aux travaux de mise aux normes de la piscine de Taverny sur le terrain communal sis 141 rue d'Herblay.

II - CULTURE

70-2018-CU01 – Adhésion de la Commune à l'Association "Orchestre à l'école"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1er :

L'adhésion de la Ville de Taverny au réseau « Orchestre à l'école », à compter de l'année 2018, est approuvée.

La cotisation annuelle est fixée à 100 euros pour l'année 2018 (membre actif).

Article 2 :

Les statuts et la Charte de l'association « Orchestre à l'école », tels qu'annexés, sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer tout document s'y rapportant, notamment le bulletin d'adhésion au réseau « Orchestre à l'école ».

Article 4 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal des exercices 2018 et suivants, imputation 6281.

71-2018-CU02 – Création d'une classe orchestre « bois et percussions » à l'école élémentaire Verdun

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1er :

La création d'une « classe orchestre » bois et percussion à l'école élémentaire Verdun est approuvée.
Le projet concernera une classe de CM1 et se poursuivra l'année suivante, avec les mêmes élèves en CM2. Un nouveau cycle débutera ensuite en 2020/2021, puis tous les deux ans.

Article 2 :

La ville sollicitera auprès de tout organisme habilité les subventions contribuant au fonctionnement de ce dispositif.

Article 3 :

Les termes de la convention relative à l'organisation d'une « classe orchestre » à Taverny sont approuvés.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention avec l'Éducation Nationale.

III – SPORTS-VIE ASSOCIATIVE

72-2018-SP01 – Contest "Tavern'Ride 2018" : approbation du règlement de la manifestation sportive

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1er :

Le Contest « TAVERN'RIDE 2018 » est organisé le dimanche 9 septembre 2018.
Le bulletin est disponible à la Direction des Sports et Vie associative ainsi que sur le site internet : www.ville-taverny.fr.

Article 2 :

Le règlement du Contest « TAVERN'RIDE 2018 », tel qu'annexé, est approuvé.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à appliquer ledit règlement et à signer tous documents afférents à cette affaire.

73-2018-SP02 – Approbation du projet pédagogique éducation physique et sportive en école élémentaire 2017-2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1er :

Le projet pédagogique Éducation Physique et Sportive 2017-2020 en écoles élémentaires est approuvé.

Article 2 :

La ville met à la disposition de l'Éducation Nationale des éducateurs sportifs territoriaux, du matériel pédagogique ainsi que ses installations sportives.

Article 3 :

La ville sollicitera auprès de l'Éducation Nationale les agréments autorisant les éducateurs sportifs territoriaux à dispenser les séances d'EPS.

Article 4 :

Madame le Maire est autorisée à signer le projet pédagogique avec l'Éducation Nationale ainsi que tout les actes (contrats, conventions, avenants, etc.) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

74-2018-VA01 – Subventions municipales au titre de l'année 2018 :

- attribution d'une subvention à l'association "La Tavernelle" ;
- attribution d'une subvention à l'association "L'Union Artistique de Taverny" et signature d'une convention de partenariat dans le cadre du 62ème Salon des Arts de Taverny

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1er :

Le versement d'une subvention d'aide à la manifestation de 2 500 € en faveur de l'association «UNION ARTISTIQUE DE TAVERNY» dans le cadre de l'organisation du «62^{ème} Salon des Arts de Taverny» est approuvé.

Article 2 :

Les termes de la convention de partenariat, telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention avec l'association « L'UNION ARTISTIQUE DE TAVERNY ».

Article 4 :

Le versement d'une subvention d'aide à la manifestation de 150 € en faveur de l'association «LA TAVERNELLE» dans le cadre de l'organisation du bal folk est approuvé.

Article 5 :

Madame le Maire est autorisée à verser les subventions d'aide à la manifestation auxdites associations au titre de l'année 2018.

Article 6 :

Les dépenses occasionnées seront imputées au budget communal de l'exercice 2018.

Article 7 :

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents (contrats, conventions, avenants, etc.) nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

IV – JEUNESSE

75-2018-JE01 – Création du dispositif d'aide au projet jeune "permis à points citoyen"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Article 1^{er} :

Le dispositif «permis à points citoyen» et ses modalités de mise en œuvre sont approuvés.

Article 2 :

Le dispositif «permis à points citoyen» :

- a pour vocation de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes, de favoriser leur implication dans la vie locale, de proposer des actions individuelles et collectives d'entraides intergénérationnelles ;
- s'adresse aux jeunes tabernaciens âgés de 16 à 25 ans sans condition de ressources préalables ;
- entre en application sur la base de l'acceptation préalable et du respect du règlement établi, de l'éligibilité du candidat au dispositif, de la présentation d'un dossier de candidature, de la décision d'une commission d'attribution composée d'élus et de représentants municipaux.

Article 3:

Le versement d'une aide financière à l'organisme partenaire pour aider au financement du projet personnel (permis de conduire, acquisition de matériel pédagogique ou d'équipement professionnel dans le cadre d'un parcours d'études, de formation, d'apprentissage ou professionnel) en contrepartie de la réalisation de l'engagement citoyen, est approuvé comme suit :

Durée de la mission	3 mois	4 mois	5 mois	6 mois	8 mois
Nombre d'heures réalisées (sur la base de 10h/mois)	30 h	40 h	50 h	60 h	80 h
Aide financière accordée au	300 €	400 €	500 €	600 €	800 €

maximum					
---------	--	--	--	--	--

Imputation budgétaire : 6714 - bourses et prix.

Article 4 :

Les termes du règlement définissant les modalités de participation et conditions d'éligibilité au dispositif sont approuvés.

Article 5 :

Les termes de la convention cadre de partenariat à intervenir avec les partenaires et organismes sollicités pour le projet des jeunes avec la ville de Taverny et le cas échéant le CCAS, en vue de la mise en place du dispositif « permis à points citoyen » sont approuvés.

Article 6 :

Les termes du contrat d'engagement individuel entre la ville de Taverny, le bénéficiaire et/ou ses représentants légaux, en vue de la mise en application du dispositif sont approuvés.

Article 7 :

Madame Le Maire est autorisée à signer les conventions et les éventuels avenants relatifs à la mise en place de ce dispositif, ainsi que tous les documents (courriers, etc.) afférents à cette affaire.

76-2018-JE02 – Dispositif d'accueil et d'accompagnement des élèves en situation d'exclusion temporaire : approbation de la convention de partenariat pour l'année 2018-2019 et du contrat d'engagement individuel de l'élève exclu

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1er :

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement des élèves des collèges et des lycées de Taverny en situation d'exclusion scolaire temporaire et ses modalités de mise en œuvre définies avec les établissements scolaires du second degré, est reconduit et approuvé pour l'année scolaire 2018-2019

Article 2 :

Le dispositif d'accueil et d'accompagnement tel que défini avec les établissements scolaires du second degré :

- s'adresse aux élèves scolarisés dans les collèges et lycées de la commune, exclus temporairement de leur établissement scolaire pour une durée comprise entre 5 à 8 jours.

- entre en application sur la base du volontariat conjoint de l'élève exclu et de ses représentants légaux, sur proposition de l'établissement scolaire, et avis préalable du service Jeunesse en charge du projet (notamment s'agissant des possibilités d'accueil dans les services de la ville).

Article 3 :

Les termes de la convention de partenariat cadre précisant les engagements de chacun des partenaires (la ville, le CCAS et l'établissement scolaire concerné), en vue de la mise en place du dispositif d'accueil et d'accompagnement des élèves en situation d'exclusion scolaire temporaire sont approuvés.

Article 4 :

Les termes du contrat d'engagement individuel entre l'élève exclu et ses représentants légaux, l'établissement scolaire concerné et la ville de TAVERNY et le cas échéant le CCAS, en vue de la mise en application du dispositif au profit de l'élève exclu.

Article 5 :

Madame Le Maire est autorisée à signer les conventions et contrat relatifs à la mise en place de ce dispositif et tous les actes juridiques (avenants, courriers, annexes...) afférents à cette affaire .

77-2018-JE03 – Conventions de partenariat avec les collèges Georges- Brassens et le Carré Sainte-Honorine pour l'organisation de la quatrième édition de la course citoyenne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1 :

Les termes des conventions de partenariat pour l'organisation de la course citoyenne avec les collèges du Carré Sainte-Honorine et Georges Brassens, sont approuvés.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer les conventions de partenariat pour l'organisation de la course citoyenne avec les collèges Georges Brassens et le Carré Sainte-Honorine, ainsi que tous les actes juridiques afférents.

VI – PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

78-2018-DPCV01 – Dénomination des espaces publics créés dans le cadre de la requalification du quartier Sainte-Honorine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1 :

Les dénominations ci-après listées, pour les espaces publics réalisés dans le quartier du Carré Sainte-Honorine, au sein du périmètre défini par la rue des Ecoles, la rue des Lilas, le boulevard du 8 mai 1945, et la rue des Peupliers sont approuvées :

O Pour l'allée : ALLEE DES MYOSOTIS

O Pour la place : PLACE FRANCE GALL

Article 2:

Madame Le Maire, ou son représentant, sont autorisés à signer tous actes et tous documents relatifs à ce dossier.

VII – POLITIQUE DE LA VILLE

79-2018-PV01 - Approbation du programme d'actions politique de la ville – Appel à projets contrat de ville exercice 2018 et versement de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1er :

Le programme d'actions du contrat de ville tel que proposé à l'État pour l'exercice 2018 est approuvé.

Article 2 :

Dans ce cadre, est approuvé le versement des subventions suivantes :

- 1 190,00 euros au titre de l'action « Écrivain Public », à l'association ESSIVAM, 105, rue du maréchal Foch 95150 TAVERNY ; n° de compte : 0002015540179 ;

- 7 500,00 euros au titre de l'action « Ateliers de savoirs sociolinguistiques », à l'association ESSIVAM, 105, rue du maréchal Foch 95150 TAVERNY ; n° de compte : 0002015540179 ;

- 14 000,00 euros au titre des permanences d'accès au droit et d'aide aux victimes » à l'association CIDAV/CIDFF, 1 place des arts-BP 12295022 CERGY, n° de compte : 0002068624101.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à verser lesdites subventions et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

VIII – RESSOURCES HUMAINES

80-2018-RH01 – Modification du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er :

Les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet, sont approuvées comme suit :

- à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Filière administrative				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
9	A	-1 Attaché à TC Directeur adjoint du CCAS et en charge du logement poste n°7		8
6	B		1 Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe à TC Directeur Sports et vie associative Poste n°592	7
11	B	-2 Rédacteurs à TC: - Assistant au CCAS poste n° 25 - Directeur Sports et vie associative poste n°31		9
33	C	- 1 Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à TC Assistant administratif secrétariat des assemblées Direction des affaires générales poste n° 62	2 Adjoint administratifs principaux de 2 ^{ème} classe à TC - Responsable du secrétariat des assemblées Direction des affaires générales Poste n°593 - Hôtesse d'accueil de l'Hôtel de ville, poste 594	34
19	C	-1 Adjoint administratif à TC Hôtesse d'accueil de l'Hôtel de Ville Poste n° 84		18
Filière technique				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
5	B	-1 Technicien à TC Direction Action culturelle, événementiel et jumelages Régisseur poste n°587		4
15	C	-1 Agent de maîtrise principal à TC Direction Sports et vie associative Gardien et agent maintenance chargé du suivi et de l'entretien des installations sportives Poste 123		14
48	C		1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Direction des sports et vie associative Ouvrier polyvalent Poste n°595	49
102	C	-1 Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe à TC Centre technique municipale Magasinier		101

Poste n°155				
Filière animation				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
8	B		1 animateur Centre Social Georges Vigneron Référent animation Poste n° 605	9
34	C	-1 Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe Centre social Georges Vigneron Animateur accueil et loisirs Poste n° 386	2 Adjoints d'animation principaux de 2 ^{ème} classe à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Animateurs Postes n° 596 et 597	35
62	C	- 2 Adjoints d'animation à TC Périscolaire et loisirs éducatifs Directeur ALSH Animateur Postes n° 423 et 428	1 Adjoint d'animation à TNC 6h00 Périscolaire et loisirs éducatifs Animateur Poste 598	61
Filière médico-sociale				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
0	A		1 Infirmière en soins généraux de classe supérieure à TC Directrice du Multi-Accueil «les Minipousses» Poste n° 607	1
0	A		1 Infirmière en soins généraux de classe normale à TC Direction de la petite enfance Directeur du Multi Accueil «les Minipousses» Poste n° 606	1
4	B	-1 éducateur de jeunes enfants principal Direction de la petite enfance Directrice du Multi accueil les Minipousses Poste n°481		3
2	B	-1 Infirmière de classe supérieure à TC Direction des ressources humaines Conseiller prévention Poste n° 497	1 Infirmière de classe supérieure à TC Direction des ressources humaines Assistante prévention Poste n° 599	2
Filière culturelle				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
3	A	-1 Professeur d'enseignement artistique à TNC 9h30 Conservatoire J. Robin Professeur de clarinette Poste n° 322	1 Professeur d'enseignement artistique à TC Conservatoire J. Robin Professeur de clarinette Poste n° 600	3
4	B	-1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 5h Conservatoire J. Robin Professeur de hautbois Poste n° 338	1 Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à TNC 10h Conservatoire J. Robin Professeur de hautbois Poste n°601	4
12	B	-1 Assistant d'enseignement artistique à TNC 5h	3 Assistants d'enseignement artistique	14

		Conservatoire J. Robin Professeur de basson Poste n° 350	Conservatoire J. Robin 1 professeur de basson à TNC 10h Poste n°602 1 professeur de formation musicale à TNC 10h Poste n° 603 1 professeur de piano et accompagnement à TC Postes n°604	
		16 POSTES	16 POSTES	

* TC : Temps complet – TNC : Temps non complet

Articles 2 :

Le complément de la délibération n° 34-2018-RH01 du 22 mars 2018 précisant le poste d'Adjoint au directeur des affaires financières est approuvé conformément aux éléments précisés ci-dessus.

Article 3 :

Le complément de la délibération n° 34-2018-RH01 du 22 mars 2018 précisant le poste d'administrateur systèmes et réseaux au sein de la Direction des systèmes d'information et télécommunications est approuvé conformément aux éléments précisés ci-dessus.

Article 4 :

Il est précisé que l'ensemble de ces postes pourront être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique ou des contractuels.

Article 5 :

Pour permettre la continuité de service au sein de la Direction des sports et de la vie associative durant les vacances scolaires et compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité durant ces périodes, le tableau des effectifs est modifié pour créer des emplois non permanents à temps complets afin de permettre le recrutement d'agents contractuels conformément à l'article 3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée :

- à compter du 1^{er} juillet 2018 :

Filière sportive				
Effectif actuel	Cat	Suppression	Création	Total au 01/07/2018
0	C		3 Educateurs d'activités physiques et sportives à TC Direction des sports et vie associatives Educateurs sportifs Postes n° 608, 609 et 610	3

81-2018-RH02 – Indemnités de surveillance et d'études des enseignants et non enseignants relevant de l'Éducation nationale et du personnel municipal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Article 1er :

Le taux horaire brut des indemnités de surveillance, d'étude surveillée et d'enseignement allouées aux personnels enseignants est fixé, à effet du 1^{er} septembre 2018, sur la base des montants maximum autorisés, soit :

Corps	Surveillance	Etudes surveillées	Enseignement
Instituteurs et directeur des écoles	10,68 €	20,03 €	22,26 €
Professeurs des écoles de classe normale	11,91 €	22,34 €	24,82 €
Professeurs des écoles hors classe	13,11 €	24,57 €	27,30 €

Rappel que ces activités relèvent du régime des activités accessoires dans le cadre d'un cumul d'emploi public.

Précise que ces taux maximum, calculés sur la base des indices de rémunération des instituteurs, sont revalorisés lors de chaque majoration de traitement.

La formule de calcul est la suivante : $T + T' / 2 \times 30 \times 40 \times 5/6$

Dans laquelle *T* est le traitement brut de début de carrière de l'instituteur abstraction faite de l'échelon de stage ; *T'* le traitement brut de fin carrière de l'instituteur chargé de la direction d'une école élémentaire de plus de 10 classes.

Le taux horaire des indemnités allouées aux professeurs des écoles de classe normale, exerçant ou non des fonctions de directeur d'école, pour un service d'enseignement est calculé selon la même formule qu'à l'alinéa précédent dans laquelle *T* est le traitement brut correspondant au 1er échelon de la classe normale du corps des professeurs des écoles et *T'* le traitement brut de fin de carrière d'un professeur des écoles de classe normale.

Le taux horaire des indemnités allouées aux professeurs des écoles hors classe, exerçant ou non des fonctions de directeur d'école, est égal à 110 p. 100 du taux horaire de l'indemnité prévue à l'alinéa précédent.

Le taux horaire de l'indemnité allouée aux instituteurs et aux professeurs des écoles pour un service d'enseignement est égal à 125 % du taux horaire prévu à l'article 2. Les heures consacrées à l'accompagnement éducatif sont rétribuées selon les mêmes modalités.

Le taux horaire de l'indemnité allouée aux professeurs et aux directeurs de collège d'enseignement général pour un service d'enseignement est égal à 125 % du taux horaire de l'indemnité prévue par l'article 2 pour les instituteurs et directeurs d'école élémentaire.

Le taux horaire de l'indemnité allouée aux personnels enseignants pour un service de surveillance est égal à 60 % du taux horaire prévu à l'article 2.

Article 2 :

Le taux horaire brut des indemnités de surveillance et d'étude surveillée allouées aux personnels non enseignants (AESH, AVS et AES ...) en fonction de leurs niveaux d'études, est fixé, à effet du 1^{er} septembre 2018, sur la base de l'indice suivant :

Personnels non enseignants relevant de l'Education Nationale	Surveillance et études surveillées
Diplôme de niveau V (BEP, CAP, BAPAAT, BAFA, BNSSA ...)	1 ^{er} échelon de l'échelle C1 incluant 1/10 ^{ème} de congés payés (IM 325 IB 347) 11,38 € / heure
Diplôme de niveau IV (BAC, BPJEPS, BEATEP, BEES, BAFD ...)	1 ^{er} échelon de l'échelle C 2 incluant 1/10 ^{ème} de congés payés (IM 328 IB 351) 11,48 € / heure
Diplôme de niveau III (BAC+2, BTS, DUT...) et plus	1 ^{er} échelon de l'échelle C 3 incluant 1/10 ^{ème} de congés payés (IM 345 IB 374) 12,08 € / heure

Rappel que ces activités relèvent du régime des activités accessoires dans le cadre d'un cumul d'emplois publics.

Précise que les taux horaires bruts suivront l'évolution de la valeur du point d'indice.

Article 3 :

Les taux horaires bruts de rémunération des études surveillées des agents contractuels recrutés par la commune, en fonction de leurs niveaux d'études, sont fixés, à effet au 1^{er} septembre 2018, sur la base des indices suivants :

Agents communaux	Etudes surveillées
Diplôme de niveau V (BEP, CAP, BAPAAT, BAFA, BNSSA ...)	1 ^{er} échelon de l'échelle C1 incluant 1/10 ^{ème} de congés payés (IM 325 IB 347) 11,38 € / heure
Diplôme de niveau IV (BAC, BPJEPS, BEATEP, BEES, BAFD ...)	1 ^{er} échelon de l'échelle C 2 incluant 1/10 ^{ème} de congés payés (IM 328 IB 351) 11,48 € / heure
Diplôme de niveau III (BAC+2, BTS, DUT...) et plus	1 ^{er} échelon de l'échelle C 3

incluant 1/10ème de congés payés (IM 345 IB 374) 12,08 € /heure

Précise que les taux horaires bruts suivront l'évolution de la valeur du point d'indice.

82-2018-RH03 – Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 :

L'adhésion de la ville de Taverny à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire mise en œuvre par le Centre interdépartementale de gestion de la grande couronne de la région d'Ile-de-France est approuvée.

Article 2 :

Les termes de la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire (MPO), telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés.

Article 3 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention, avec le CIG de la grande Couronne de la Région d'Île-de-France et tout document s'y afférent.

IX – FINANCES

83-2018-FI01 – Budget principal de la ville 2017 : approbation du compte de gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Article 1^{er} :

Après s'être fait présenter le budget principal de la ville de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire s'il y a lieu,
- l'exécution du budget principal de la ville pour l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que le compte de gestion du budget principal de la ville, dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

84-2018-FI02 – Budget principal de la ville 2017 : vote du compte administratif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés**

Article 1er :

Le compte administratif 2017 du budget principal de la ville est adopté comme suit :

	Dépenses	
Fonctionnement	36 542 835,74 €	
Investissement	7 667 635,39 €	
Total	44 210 471,13 €	

Le conseil municipal constate, pour la comptabilité du budget principal de la Ville, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil municipal reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que ci-dessus reportés.

85-2018-FI03 – Budget principal de la ville 2018 : affectation définitive des résultats comptables de l'exercice précédent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

Article 1er :

Les résultats 2017 définitifs du budget principal de la ville sont arrêtés et affectés comme suit :

	Budget principal Ville	Budget annexe Assainissement	Total
Résultat de l'exercice	104 119,58 €	590 409,40 €	694 528,98 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	5 381 972,13 €	22 536,16 €	5 404 508,29 €
Résultat de clôture à affecter	5 486 091,71 €	612 945,56 €	6 099 037,27 €
	Budget principal Ville	Budget annexe Assainissement	Total
Résultat de l'exercice	-1 113 546,56 €	-10 878,00 €	-1 124 424,56 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	511 874,96 €	718 183,54 €	1 230 058,50 €
Résultat de clôture à affecter	-601 671,60 €	707 305,54 €	105 633,94 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	4 181 791,86 €	0,00 €	4 181 791,86 €
Recettes d'investissement engagées non titrées	3 741 491,11 €	0,00 €	3 741 491,11 €
Solde des restes à réaliser	-440 300,75 €	0,00 €	-440 300,75 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-1 041 972,35 €	707 305,54 €	-334 666,81 €

La transcription comptable de l'affectation des résultats s'effectuera comme suit :

	Imputation	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	002		5 764 370,46 €

Investissement	1068		334 666,81 €
	001		105633,94 €

Article 2 :

Le conseil municipal constate l'identité des résultats avec les valeurs portées aux lignes budgétaires R/001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté et R/002 – résultat de fonctionnement reporté, telles qu'intégrées au budget primitif 2018 voté avec reprise anticipée des résultats de la gestion 2017 ; la délibération n°40-2018-FI04 en date du 22 mars 2018, portant reprise anticipée et affectation provisoire des résultats de la gestion 2017 au budget principal de la Ville, ne nécessite donc pas d'être ajustée.

86-2018-FI04 – Budget principal de la ville 2018 : décision modificative n° 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité absolue**

Article 1^{er} :

La décision modificative n° 1/2018 est adoptée telle que figurant dans la maquette budgétaire jointe en annexe et s'équilibrant comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	3 381,07 €	436 331,00 €	439 712,07 €
Recettes	3 381,07 €	436 331,00 €	439 712,07 €

Article 2 :

Après intégration de la décision modificative n°1/2018, les équilibres du budget principal de la ville s'établissent comme suit :

	Budget primitif	DM n°1	Total
Fonctionnement	38 722 000,00 €	436 331,00 €	39 158 331,00 €
Investissement	15 260 520,00 €	3 381,07 €	15 263 901,07 €
Total	53 982 520,00 €	439 712,07 €	54 422 232,07 €

87-2018-FI05 – Convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales « TIPI régie » avec la direction départementale des finances publiques du Val d'Oise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1^{er} :

La convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service entre la collectivité adhérente à TIPI REGIE et la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) est approuvée pour chaque régie éligible à ce dispositif.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer lesdites conventions, et les formulaires d'adhésion au dispositif TIPI, avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) et tout document afférent à ce dossier.

88-2018-FI06 – Convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service « TIPI titres » entre la commune et la direction générale des finances publiques

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

Article 1^{er} :

La convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI TITRE entre la commune et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) est approuvée.

Article 2 :

Madame le Maire est autorisée à signer ladite convention, et le formulaire d'adhésion au dispositif TIPI, avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et tout document afférent à ce dossier.

X – JURIDIQUE

89-2018-JU01 – Convention de refacturation des frais d'affranchissement avec le Syndicat TRIACTION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1^{er} :

Le principe de la refacturation des frais d'affranchissement des plis prévu dans le cadre de la convention conclue avec le «Syndicat TRIACTION» est approuvé.

Article 2:

Les termes de la convention de refacturation de l'affranchissement des plis du «Syndicat TRIACTION» sont approuvés.

Article 3 :

Madame Le Maire ou son représentant sont autorisés à signer la convention et tout acte ou document s'y rapportant.

90-2018-JU02 – Donné acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **a donné acte à l'unanimité**

Article 1er :

Donne acte à Madame le Maire des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'examen du rapport annuel 2016-2017 relatif à la délégation de service public de la restauration scolaire et municipale ainsi que du rapport annuel sur le prix de l'eau et de la qualité de l'eau potable.

Toutes ces délibérations :

- Seront publiées dans le recueil des actes administratifs et inscrites au registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Taverny,

- Peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Taverny dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil à Cergy-Pontoise (95027) dans un délai de deux mois à compter de la publication de la délibération ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

La séance est levée à 22 h 00.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
TAVERNY, le 29 Juin 2018**

LE MAIRE

Florence PORTELLI